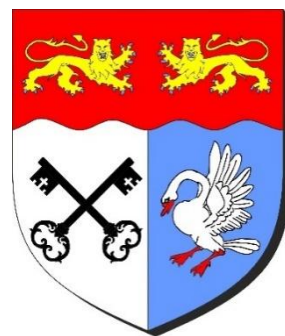


# SOTTEVILLE

BULLETIN MUNICIPAL 2025



## Renseignements utiles

### MAIRIE

45 place du Chanoine Lebas 50340 Sotteville  
02 33 52 16 73  
mairie.sotteville@wanadoo.fr  
<https://www.mairie-sotteville.fr>

Horaires d'ouverture  
Mercredi : 15 h à 18 h  
Samedi : 10 h à 12 h  
Permanence du maire : le mercredi  
Permanence des adjoints : le samedi

### ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE

École Les 3 Villages  
Direction et élémentaire : 02 33 04 77 58  
Maternelle : 02 33 52 97 60  
ce.0500633S@ac-caen

Garderie périscolaire / ALSH  
06 26 14 37 78 / gps-sotteville@cantonjeunes.fr

### CULTURE ET LOISIRS

Bibliothèque  
02 33 53 41 21 / biblio.sotteville50@gmail.com  
Mercredi : 10 h à 12 h 30 et de 15h à 18h00  
Samedi : 10 h à 12 h 30

### DÉCHÈTERIES

Déchèterie des Pieux  
9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (hiver)  
9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30 (été)  
Fermeture : dimanche et jours fériés  
et le jeudi en hiver

Déchèterie d'Héauville  
9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (hiver)  
9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30 (été)  
Fermeture : mercredi, samedi, dimanche  
et jours fériés  
Hiver : 01/10 au 31/03 — Été : 01/04 au 30/09

### URGENCES

Pompiers : 18  
SAMU : 15  
Appel d'urgence européen : 112  
Police-secours : 17  
Gendarmerie nationale : 02 33 21 73 05  
SOS Médecins : 02 33 01 58 58

### SANTÉ

Pôle de santé Ouest Cotentin  
Route du Rozel, Les Pieux  
02 33 78 18 40  
psoc-secretariat50@orange-business.fr

Lundi au vendredi : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h  
Samedi : 8 h à 11 h  
Pharmacie des Caps  
5 rue des Bouvreuils, Les Pieux  
02 33 52 44 16

### ADMINISTRATIONS ET SERVICES

Maison du Cotentin des Pieux  
France Services  
2 bis route de Flamanville, Les Pieux  
02 33 52 30 30 / accueil.lespieux@lecotentin.fr  
Lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30 à 17h

Pôle de proximité Ouest Cotentin  
02 33 87 68 00  
Lundi au vendredi : 8 h-12 h et 13 h 30-17 h  
· 31 route de Flamanville (accueil)  
vie scolaire, restauration, petite enfance,  
finances et marchés publics  
· 3 allée de la Fosse (Centre technique, voirie,  
assainissement, SPANC et environnement)

Conciliateur de justice  
Mme Lucie Gimazane  
06 07 57 16 42  
France Services  
2 bis route de Flamanville, Les Pieux

Piscine des Pieux  
4 route de Flamanville, Les Pieux  
02 33 04 27 63  
(Temporairement fermée pour travaux).

Bulletin municipal rédigé par l'équipe  
municipale et le secrétariat.  
Ne pas jeter sur la voie publique.



## Le mot du Maire



Le Conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

Vous retrouverez dans ce bulletin toutes les informations municipales, scolaires et associatives de Sotteville en complément d'autres rubriques.

Nous remercions les associations, l'équipe pédagogique et enseignante de l'école, les bénévoles de la bibliothèque et la paroisse pour leur contribution à la rédaction des articles et la fourniture des photos pour ce bulletin, ainsi que les membres de la commission « *communication* » du conseil municipal.

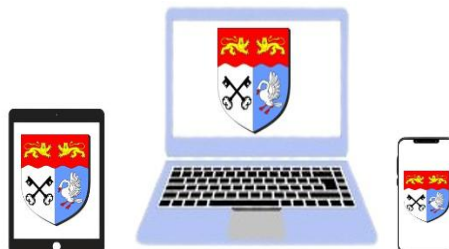
Pour commencer l'année 2026 dans un moment de partage et de convivialité, nous vous invitons à la **Cérémonie des vœux le vendredi 30 janvier 2026 à 18h30 dans la salle du conseil.**

En attendant, nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne lecture et surtout une belle année 2026.

Bruno SANSON

## Sommaire

|                                 |       |
|---------------------------------|-------|
| Vie municipale.....             | 4-7   |
| Citoyenneté.....                | 8-9   |
| Informations diverses.....      | 10    |
| Démarches administratives ..... | 11    |
| Bibliothèque municipale.....    | 12-13 |
| Associations.....               | 14-21 |
| Autour de l'école.....          | 22-24 |
| Chronique paroissiale.....      | 25    |
| Santé.....                      | 26    |
| Anniversaire.....               | 27    |
| Un peu d'histoire .....         | 28-33 |
| Insolite.....                   | 34    |
| Jeu.....                        | 35    |



Retrouvez toutes les informations  
communales sur le site :

<https://www.mairie-sotteville.fr/>



### Rétrospective municipale 2025

- **État civil 2025**

Trois naissances / aucun mariage / un PACS / six décès ou transcriptions de décès.

- **Église**

Réparation de la toiture du clocher de l'église.



- **Cimetière**

Aménagement de l'entrée du cimetière pour améliorer son accessibilité.



- **Bourg**

Embellissement de la place du Chanoine Lebas avec l'installation de bacs de fleurissement et d'un support pour vélos.

- **Défense Incendie**

Recensement des besoins équipement Défense Incendie sur la Commune avec les services du SDIS 50 et du service des Eaux de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

- **Associations**

Vote de 1 000 euros de subventions pour des associations communales ou nationales.

- **Bibliothèque**

Achat de nouveaux livres et informatisation de la gestion des stocks de livres via l'achat d'équipements numériques divers. La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles de la bibliothèque pour leur implication et leur dynamisme tout au long de l'année, œuvrant remarquablement pour l'enregistrement informatique et perpétuel des nombreux livres de la bibliothèque.

- **Chasses communales**

Entretien des chasses dont le busage de celle mitoyenne avec Saint-Christophe-du-Foc.

- **Travail sur le futur Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire**

- **Logements communaux**

Changement partiel de fenêtres pour amélioration thermique.

- **Garderie / ALSH, avec les communes de Benoistville et Saint-Christophe-du-Foc**

Utilisation de la salle de motricité du RPI, pour accueillir davantage d'enfants au sein du centre de loisirs.

- **Réalisations budgétaires 2025**



## Fonctionnement

| DÉPENSES                                          |                     | RECETTES                                          |                     |
|---------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------|---------------------|
| Charges générales                                 | 125 169,86 €        | Dotations                                         | 63 193,54 €         |
| Charges de personnel                              | 47 394,63 €         | Impôts, taxes et fiscalité locales                | 164 801.14 €        |
| Charges financières / intérêts d'emprunt          | 7 119,00 €          | Produits de services, loyers et autres recettes   | 27 659.30 €         |
| Autres charges                                    | 45 500.56 €         |                                                   |                     |
| <b>Total réalisé : Dépenses de fonctionnement</b> | <b>225 184,05 €</b> | <b>Total réalisé : Recettes de fonctionnement</b> | <b>255 653,98 €</b> |

## Investissement

| DÉPENSES                                         |                    | RECETTES                                         |                    |
|--------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------|--------------------|
| Travaux sur bâtiments communaux                  | 54 371,91 €        | Subvention d'investissement autres structures    | 11 198,00 €        |
| Charges financières / capital d'emprunt          | 15 400,37 €        | FCTVA / Taxe d'aménagement                       | 3 092,77 €         |
| Autres charges d'investissement                  | 7 926,20 €         | Amortissements, cautions et autres recettes      | 11 417,78 €        |
| <b>Total réalisé : Dépenses d'investissement</b> | <b>77 698,48 €</b> | <b>Recettes d'investissement - Total réalisé</b> | <b>25 708,55 €</b> |

(Données provisionnelles au 31/12/2025, hors résultat cumulé des exercices antérieurs)

- **Lutte contre les frelons asiatiques, en partenariat avec FDGDON**

Cinq nids ont été détruits à Sotteville en 2025. Si en cours d'année, vous apercevez un nid de frelons asiatiques sur la commune, merci de prévenir la mairie.

### Animaux en divagation – frais de vétérinaire

Comme indiqué dans le précédent bulletin, la gestion des animaux errants est une compétence communale. **Si vous rencontrez un animal errant (chat/chien/...), que vous le nourrissez, que vous l'amenez de votre propre initiative à vos frais chez un vétérinaire pour divers soins même vitaux, le tout sans prévenir la Mairie, aucun remboursement / prise en charge financière des frais de vétérinaire ne sera fait par la Mairie.** En effet, une fois soigné par un vétérinaire, l'animal errant n'est pas autorisé à repartir avec une personne privée même celle l'ayant officiellement recueilli le cas échéant, si elle ne signe pas une déclaration d'adoption officielle, annulant automatiquement le statut d'animal errant à l'animal en question et aussi la responsabilité de la commune, compétente uniquement pour les animaux errants.

Le premier réflexe à avoir en cas de rencontre avec un animal errant est donc de **contacter par tout moyen la Mairie ou une personne du conseil municipal, pour une prise en charge réglementaire de l'animal en divagation.**





|         |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                      |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| 2025-01 | <i>Orientations budgétaires 2025</i>                                                                                                                                                                                                              | Avis favorable                       |
| 2025-02 | <i>Avenant 2 – Garderie / ALSH – Convention 2023-2027 – animateur supplémentaire</i>                                                                                                                                                              | Avis favorable                       |
| 2025-03 | <i>Demande de subvention exceptionnelle – association APE Sotteville</i>                                                                                                                                                                          | Avis favorable                       |
| 2025-04 | <i>Fonds de concours – Communauté Agglomération du Cotentin - Sinistre sur toiture de clocher</i>                                                                                                                                                 | Avis favorable                       |
| 2025-05 | <i>Mise à jour – Membres des commissions communales / Membre groupe de travail Services communs » Pôle de Proximité des Pieux</i>                                                                                                                 | Avis favorable                       |
| 2025-06 | <i>Compte administratif 2024</i>                                                                                                                                                                                                                  | Avis favorable                       |
| 2025-07 | <i>Compte de gestion 2024</i>                                                                                                                                                                                                                     | Avis favorable                       |
| 2025-08 | <i>Affectation de résultat 2024</i>                                                                                                                                                                                                               | Avis favorable                       |
| 2025-09 | <i>Vote des taux 2025</i>                                                                                                                                                                                                                         | Avis favorable                       |
| 2025-10 | <i>Budget primitif 2025</i>                                                                                                                                                                                                                       | Avis favorable                       |
| 2025-11 | <i>Délibération d'intention d'achat d'un bien privé par voie de préemption</i>                                                                                                                                                                    | Avis favorable                       |
| 2025-12 | <i>Délibération pour une acquisition amiable</i>                                                                                                                                                                                                  | Avis favorable                       |
| 2025-13 | <i>Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité – entretien de locaux du RPI utilisés pour l'ALSH – adjoint technique territorial – vacances de printemps 2025</i>            | Avis favorable                       |
| 2025-14 | <i>Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité – entretien de locaux du RPI utilisés pour l'ALSH – adjoint technique territorial – dernier trimestre scolaire 2024-2025.</i> | Avis favorable                       |
| 2025-15 | <i>Devis embellissement et fleurissement du bourg</i>                                                                                                                                                                                             | Avis favorable                       |
| 2025-16 | <i>Devis huisseries, porte et fenêtres logement communal vacant</i>                                                                                                                                                                               | Avis favorable                       |
| 2025-17 | <i>Révision indemnités de fonction du Maire et des adjoints d'une commune de 500 habitants</i>                                                                                                                                                    | Avis favorable                       |
| 2025-18 | <i>Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. (RIFSEEP) – agents administratifs</i>                                                                             | Avis favorable                       |
| 2025-19 | <i>Tarifs ALSH / garderie</i>                                                                                                                                                                                                                     | Avis favorable                       |
| 2025-20 | <i>Préemption et achat amiable d'un terrain privé et réorientation budgétaire</i>                                                                                                                                                                 | Avis reporté                         |
| 2025-21 | <i>Approbation de la modification des statuts du SDEM50</i>                                                                                                                                                                                       | Avis favorable                       |
| 2025-22 | <i>Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2025</i>                                                                                                                                                                                     | Avis favorable                       |
| 2025-23 | <i>Fonds d'Aide aux Jeunes 2025</i>                                                                                                                                                                                                               | Avis favorable                       |
| 2025-24 | <i>Fonds de Solidarité pour le Logement 2025</i>                                                                                                                                                                                                  | Avis favorable                       |
| 2025-25 | <i>Délibération de demande de subvention - Amélioration thermique logement communal - Communauté Agglomération du Cotentin</i>                                                                                                                    | Avis favorable                       |
| 2025-26 | <i>Délibération de location du logement communal situé 25 place du Chanoine Lebas</i>                                                                                                                                                             | Avis favorable                       |
| 2025-27 | <i>Contrats d'assurance des risques statutaires – Centre de Gestion de la Manche</i>                                                                                                                                                              | Avis favorable                       |
| 2025-28 | <i>Convention service commun – Ouest Cotentin</i>                                                                                                                                                                                                 | Avis reporté                         |
| 2025-29 | <i>Convention service commun – Ouest Cotentin</i>                                                                                                                                                                                                 | Avis favorable                       |
| 2025-30 | <i>Préemption, achat amiable d'un terrain privé et décision modificative</i>                                                                                                                                                                      | Avis favorable                       |
| 2025-31 | <i>Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire (PLUI) – avis sur les changements de destination</i>                                                                                                                                                 | Avis divers après étude des demandes |
| 2025-32 | <i>Devis Défense Incendie</i>                                                                                                                                                                                                                     | Avis reporté                         |
| 2025-33 | <i>Délibération se prononçant sur l'extinction de créances irrécouvrables</i>                                                                                                                                                                     | Avis favorable                       |
| 2025-34 | <i>Création d'un poste d'adjoint technique territorial.</i>                                                                                                                                                                                       | Avis de débat acté                   |
| 2025-35 | <i>Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité – entretien de locaux du RPI utilisés pour l'ALSH – adjoint technique territorial – vacances juillet 2025</i>                 | Avis favorable                       |
| 2025-36 | <i>Travaux église – Convention avec Fondation du patrimoine</i>                                                                                                                                                                                   | Avis favorable                       |
| 2025-37 | <i>Travaux entrée de cimetière – voirie – amélioration accessibilité</i>                                                                                                                                                                          | Avis favorable                       |
| 2025-38 | <i>Travaux canalisation – voirie – chemin du Haut de la Lande</i>                                                                                                                                                                                 | Avis favorable                       |
| 2025-39 | <i>Travaux voirie – chasses diverses</i>                                                                                                                                                                                                          | Avis favorable                       |
| 2025-40 | <i>Travaux de voirie pour amélioration accessibilité de l'entrée du cimetière - demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin</i>                                                                                     | Avis favorable                       |
| 2025-41 | <i>Groupes de travail services communs – Pôle de Proximité Ouest Cotentin – Nomination de titulaires et de suppléants</i>                                                                                                                         | Avis nominatif                       |



|         |                                                                                                                                                                                   |                                                                           |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 2025-42 | Avenant 3 - Convention Garderie et ALSH 2023-2027                                                                                                                                 | Avis favorable                                                            |
| 2025-43 | Délibération portant création d'un poste d'agent technique territorial – entretien de locaux du RPI utilisés pour l'ALSH – année scolaire 2025-2026                               | Avis favorable                                                            |
| 2025-44 | Décision modificative – armoires – salle de conseil municipal                                                                                                                     | Avis favorable                                                            |
| 2025-45 | Convention CAF – Communauté d'Agglomération du Cotentin – Services aux familles 2025-2029                                                                                         | Avis favorable                                                            |
| 2025-46 | Adoption du rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)                                                                             | Avis défavorable                                                          |
| 2025-47 | Révision du montant de l'attribution de compensation (AC) libre 2025                                                                                                              | Avis favorable                                                            |
| 2025-48 | Demande de subvention – Lycée agricole de Briacé (44)                                                                                                                             | Avis défavorable                                                          |
| 2025-49 | Subventions communales pour associations 2025                                                                                                                                     | Avis divers après instruction des dossiers reçus de demande de subvention |
| 2025-50 | Défense incendie                                                                                                                                                                  | Avis reporté                                                              |
| 2025-51 | Devis porte bibliothèque                                                                                                                                                          | Avis favorable                                                            |
| 2025-52 | Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent | Avis favorable                                                            |
| 2025-53 | Défense incendie – Demande de subvention – Communauté Agglomération Cotentin                                                                                                      | Avis favorable                                                            |
| 2025-54 | Défense incendie – Demande de subvention – État                                                                                                                                   | Avis favorable                                                            |
| 2025-55 | Finances – suppression du code service « 01-Logement » d'assujettissement à la TVA                                                                                                | Avis favorable                                                            |
| 2025-56 | Devis accessibilité bibliothèque                                                                                                                                                  | Avis reporté                                                              |

## AU FIL DES FÊTES ET CÉRÉMONIES

- Cérémonie communale du 11 novembre 2025**

Cérémonie organisée avec l'association des anciens combattants de Sotteville - ACPM – CATM – TOE



- Repas des aînés le 15 novembre 2025 au restaurant « Au séchoir d'antan » à Benoistville**





## Évolution du mode de scrutin – Élections municipales 2026

(Explicatif ci-dessous valable au moment de la rédaction / impression du présent bulletin municipal, pouvant potentiellement évoluer en cas d'une éventuelle dissolution de l'Assemblée nationale, pouvant modifier le calendrier des échéances électorales 2026).

En mars 2026 seront organisées les prochaines **élections municipales**. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Ce **nouveau mode de scrutin** favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

### Une harmonisation du mode de scrutin à l'échelle nationale

La Loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres.
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes.
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

### Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

### Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

**Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. En cas de rayure manifeste d'un nom sur un bulletin, celui-ci sera officiellement considéré comme « nul » et ne sera pas comptabilisé en faveur de la liste mentionnée sur le bulletin de vote. Il en va de même pour un ajout de nom manuscrit.**



### Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1 000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de

sièges à pourvoir et au plus deux candidats supplémentaires. Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

### Calendrier réglementaire préalable aux prochaines élections municipales 2026 :

**- Vendredi 6 février 2026 : dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales avant les élections municipales**

- Du 9 février au 26 février 2026 : réception des listes candidates aux élections municipales par la Préfecture de la Manche

- 2 mars 2026 : début de la campagne officielle

- 13 mars 2026 : fin de la campagne officielle (minuit).



### Justificatif de vote :

Pour voter à Sotteville, il convient de **présenter sa carte électorale ou bien un justificatif d'identité physique. Les cartes d'identités numériques et justificatif d'identité à usage unique (avec un QR Code) ne seront pas acceptés.**

### Procuration :

Les dates sont connues : dimanche 15 mars 2026 pour le 1<sup>er</sup> tour et le cas échéant dimanche 22 mars pour le second tour (selon participation, résultats et nombre de listes candidates). Ainsi, **il convient d'anticiper au maximum vos démarches de procuration.**

Expérimentée lors des élections européennes et législatives de 2024, la dématérialisation complète de l'établissement des procurations s'est généralisée depuis. Vous pouvez également réaliser votre demande en utilisant un formulaire CERFA papier disponible en Mairie ou en ligne et en vous rendant dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, un consulat ou un tribunal judiciaire. Vous devrez, pour cela, être muni d'une pièce d'identité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez désigner un mandataire qui est inscrit sur les listes électorales d'une autre commune ou d'un autre consulat que vous. Ainsi, si vous votez dans la commune A, vous pouvez donner procuration à un électeur qui vote dans la commune B, même si cette commune se situe dans un autre département. Attention, cet électeur devra se déplacer dans votre bureau de vote le jour du scrutin pour voter à votre place. Il ne peut par ailleurs détenir plus d'une procuration établie en France. Pour plus d'information :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiques-de-presse/maprocuration-votre-procuration-electorale-desormais-100-en-ligne-avec-france-identite>

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

### Inscription sur les listes électorales :

- en Mairie sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile et d'un formulaire CERFA disponible en Mairie

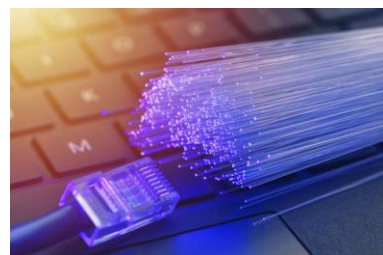
- en ligne via le site ci-dessous.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## Informations diverses

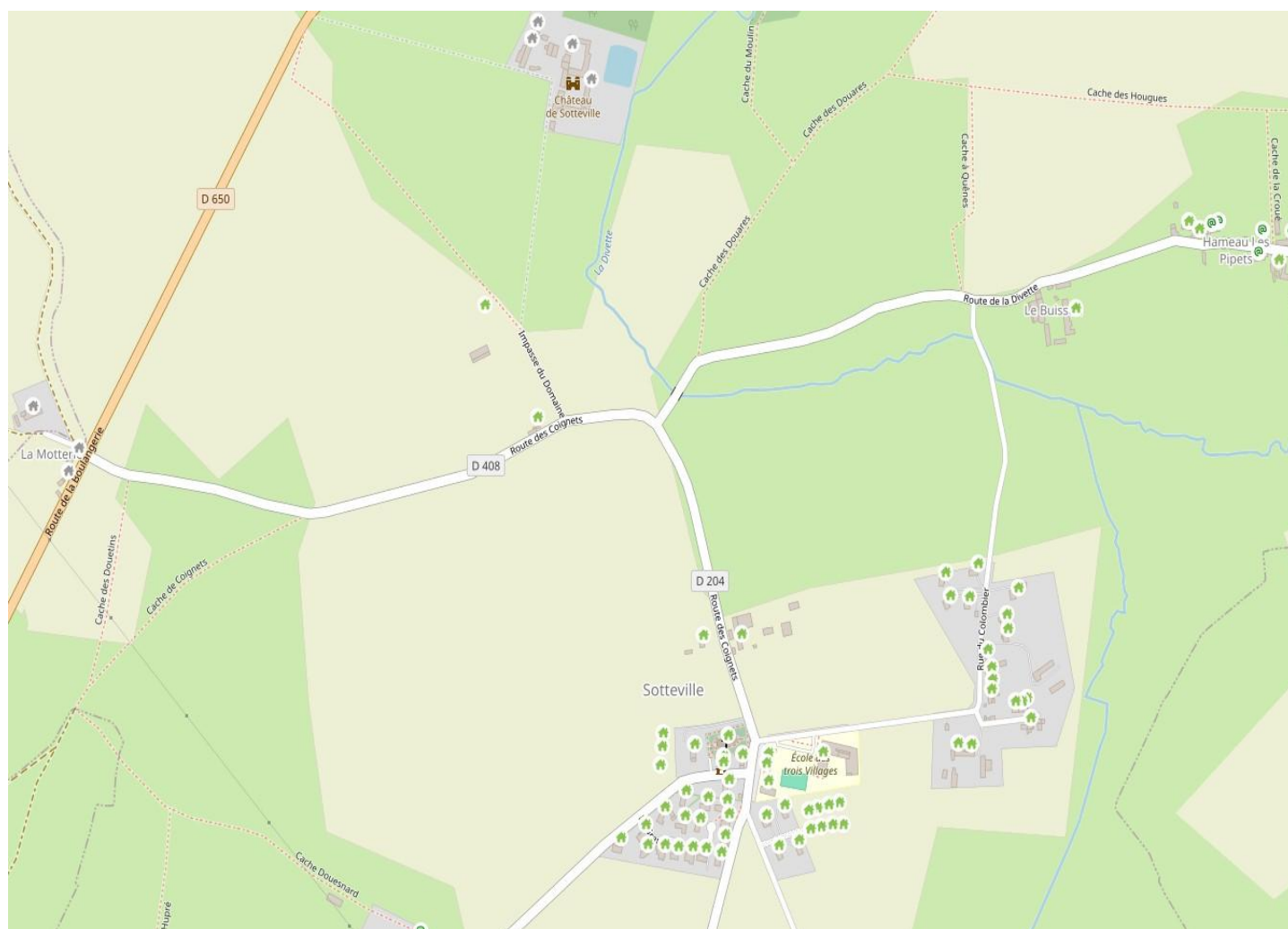
- **Fibre optique**

Depuis plusieurs mois, la fibre optique s'est progressivement installée à Sotteville. Au moment de la rédaction et impression de ce bulletin, il ne resterait que deux secteurs « *en cours de déploiement* », à savoir « *Avenue du Château* » et le sud de la « *Route de la Boulangerie* ». Les secteurs proches du bourg sont passés comme éligibles à la fibre durant les quinze derniers jours de décembre dernier (« *Place du Chanoine Lebas* », « *Rue de la Forge* », « *Impasse du Vieux Puits* », « *Route des Coignets* », « *Impasse du Grand Haut Clos* », début de la « *Rue du Scy* », « *Impasse Vichard* », « *Rue du Colombier* »).



Pour les autres secteurs, les foyers étaient déjà éligibles à la fibre optique ou bien déjà raccordés. Si cela n'est pas encore fait, il convient de contacter l'opérateur de votre choix pour planifier les travaux de raccordement à la fibre optique.

Vous pouvez consulter la situation de votre éligibilité et raccordement à la fibre optique via le lien ci-dessous, donnant accès à la cartographie suivante.



Extrait de la cartographie du déploiement de la Fibre optique par Manche Fibre. Données au 29/12/2025

Pour plus d'information :

<https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-MNUM>

<https://manchenumerique.fr/la-fibre-tres-haut-debit/carte-du-deploiement-fibre/>



### Carte d'identité / Passeport

Rappel : depuis 2017, la Mairie de Sotteville ne reçoit plus les dossiers de demande de renouvellement ou de création de carte d'identité ou passeport. Les demandes ont été centralisées auprès de plusieurs mairies habilitées à recevoir ces demandes, comme indiqué ci-dessous :

**BEAUMONT HAGUE**, 2 place de la mairie,

Tél : 02 33 01 57 20, E-mail : [contact@beaumont-hague.fr](mailto:contact@beaumont-hague.fr)

**BRICQUEBEC**, Place de la mairie.

Tél : 02 33 87 22 50 / E-mail : [contact@bricquebec.fr](mailto:contact@bricquebec.fr)

**CHERBOURG—OCTEVILLE**, Place de la République,

Tél : 02 33 87 88 89, E-mail : [etat-civil@cherbourg.fr](mailto:etat-civil@cherbourg.fr)

**EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE**, Place Hippolyte Mars,

Tél : 02 33 53 96 00, E-mail : [mairie@cherbourg.fr](mailto:mairie@cherbourg.fr)

**QUETTEHOU**, 9 place de la mairie.

Tél : 02 33 54 11 68, E-mail : [mairie.quettehou@wanadoo.fr](mailto:mairie.quettehou@wanadoo.fr)

**LES PIEUX**, Rue Centrale, BP 12,

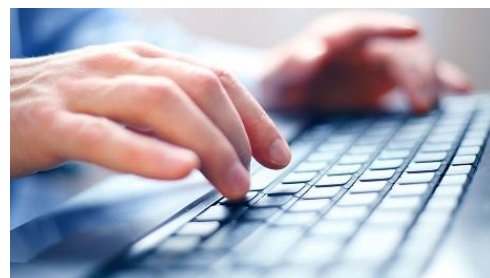
Tél : 02 33 87 50 55

**TOURLAVILLE**, 109 avenue des prairies,

Tél : 02 33 88 15 20, E-mail : [citoyennete.50110@cherbourg.fr](mailto:citoyennete.50110@cherbourg.fr)

**VALOGNES**, Place du Général de Gaulle,

Tél : 02 33 95 82 00, E-mail : [contact@mairie-valognes.fr](mailto:contact@mairie-valognes.fr)



Vous pouvez effectuer une **pré-demande** en ligne permettant de transmettre les justificatifs avant le premier rendez-vous fixé avec la Mairie de votre choix. Celle-ci récupérera les justificatifs transmis grâce au numéro de pré-demande en ligne, avant vérifications et prise des empreintes. **La carte d'identité est gratuite (sauf en cas de perte ou de vol)** et n'est pas fabriquée sur place. **Pour un premier passeport ou son renouvellement, le cout est de 86 euros en timbres fiscaux** sur internet. Ces documents ne sont donc pas délivrés immédiatement. Le délai de fabrication dépend du lieu et de la période de la demande. A l'approche des vacances estivales, il convient par exemple d'anticiper votre demande par le risque d'augmentation des délais de traitement ou de rendez-vous disponible en Mairie. Pour plus d'information :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F21091>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R62483>

# Bibliothèque municipale

## Bibliothèque

10 rue Saint-Pierre

50340 Sotteville

02 33 53 41 21 (aux heures de permanence)

biblio.sotteville50@gmail.com

## Gratuité pour tous

La bibliothèque est ouverte à toutes et tous (Sottevillais et hors commune). N'hésitez pas à venir, l'équipe des bénévoles sera heureuse de vous y accueillir.

## Fonctionnement

La bibliothèque est gérée par des bénévoles et propose plus de 3 200 livres aux lecteurs adultes et jeunes (2 000 livres appartenant à la Bibliothèque Départementale de la Manche et 1 200 en fonds propre dont 51 achetés en 2025). Enfin, l'informatisation a également été achevée en 2025.

## Activités 2025

Ateliers manuels : la bibliothèque de Sotteville organise des ateliers gratuits :

- pour les adultes un atelier pliage de livres (3<sup>e</sup> photo ci-contre),
- pour les enfants à l'occasion des fêtes de Pâques et de Noël.

Atelier « Contée de la Bobinette » : 14 enfants et 9 adultes étaient présents.

## Exposition Art et Artisanat

Le dimanche 27 avril 2025, la bibliothèque a participé à l'exposition « Art et Artisanat » organisée par l'association Sotteville Patrimoine pour présenter la bibliothèque et ses activités (4<sup>e</sup> photo ci-contre).

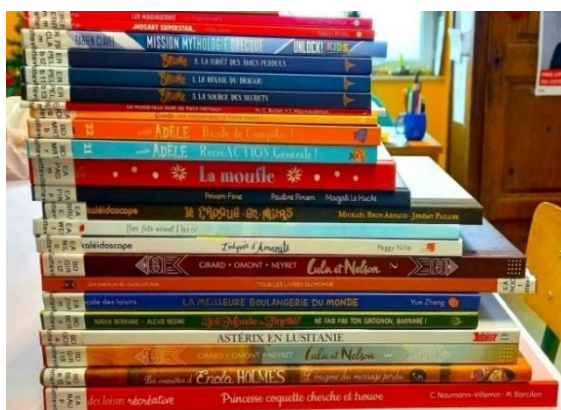
## Dispositif « Chut, je lis »

Pour la troisième année consécutive, la bibliothèque participe à l'activité "Chut, je lis" proposée aux élèves par les enseignants de l'école des Trois Villages. La bibliothèque enrichit l'offre de lecture en apportant chaque trimestre environ 150 livres.

## Nouveaux horaires d'ouverture

Mercredi : 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h

Samedi : 10 h à 12 h 30





### Accès au dispositif en ligne « Transat »

Avec une inscription à la bibliothèque de Sotteville, vous avez gratuitement accès au dispositif « Transat » de la Bibliothèque Départementale de la Manche, comprenant une large offre de services en ligne :

- Presse, quotidiens et magazines
- Musique
- Formations
- Cinéma et séries

Pour plus d'information :  
<https://transat.manche.fr>

### LES SERVICES EN LIGNE de ma bibliothèque



## Associations

- **Club des aînés - La Joie de Vivre Sottevillaise**



### L'association :

Les adhérents se retrouvent un mercredi après-midi par mois, permettant d'entretenir des liens d'amitié, de solidarité, de rompre la solitude, d'avoir des informations pour organiser des sorties avec les autres clubs. Cela permet également d'organiser des activités ludiques, culturelles, manuelles (art floral) et festives. Le club est ouvert à toutes les personnes retraitées ou âgées de 60 ans, à leurs conjoints et aux habitants hors commune. Deux fois par an, un loto est organisé dans la salle communale de Benoistville. Le bénéfice de cette activité, la cotisation des adhérents (16 €) et la subvention versée par la municipalité permettent de participer aux dépenses des sorties, d'offrir la galette des rois, des cadeaux aux adhérents malades, des fleurs...



### Le bureau :

L'assemblée générale s'est tenue le 9 janvier 2025, sans changement dans le conseil d'administration :

Présidente : Hélène Leterrier, Vice-présidente : Béatrice Letablier, Trésorier : Christian James

Trésorier adjoint : Bernard Charrié, Secrétaire : Yvette Châtel

Membres : Cécile Lejuez, Geneviève Leconte, Anne-Marie Guiffard, Andrée Hochet

### Activités en 2025 :

Plusieurs festivités ont été proposées aux adhérents à commencer par la traditionnelle galette des rois chez Sarah à Bricqueboscq (photo ci-dessus), accompagnée de friandises, chocolats et clémentines. Tous étaient présents pour cet après-midi convivial. Au printemps, plusieurs marcheurs ont sillonné les chemins de Pierreville à la découverte du patrimoine et ont répondu aux questions concoctées par Jean Mauquest. Le soleil était de la partie pour ce rallye intergénérationnel et la récompense a été une coupe pour la 3ème place pour notre club. Le lendemain, quelques personnes ont tenu le stand de la bibliothèque lors de l'exposition « Artisan'Arts » organisée par l'association Sotteville Patrimoine, d'autres ont apporté des pâtisseries. Avec les autres clubs, sous l'égide du S.A.G., un après-midi spectacle « La belle histoire des comédies musicales » était proposé avec transport en car jusqu'à Saint-Sauveur-Villages.

## Associations



En juin, un petit groupe est allé passer l'après-midi dans le jardin botanique de Vauville à la découverte de toutes les plantes tropicales, (1<sup>ère</sup> photo ci-contre) avant de partager un goûter sur l'herbe pour se régaler avec les fameux choux à la crème de Huguette, pour son anniversaire. En novembre, le nouveau spectacle « *La France en chansons* » à Saint-Sauveur-Villages a réuni encore plusieurs personnes des clubs du canton.

Enfin, le repas de fin d'année a clos les festivités pour les adhérents. Tous se sont retrouvés au Pois Gourmand, restaurant des Pieux tenu par Cyril Laniepcé, qui a une fois de plus ravi les papilles (2<sup>e</sup> photo ci-contre). Cette année, ce sont Juliette et Marie-Thérèse qui ont fêté leurs 80 ans au club et ont reçu une orchidée.

Les deux lotos des 2 mars et 26 octobre ont vu de nombreux joueurs remplir la salle et se concentrer sur leurs cartons afin d'essayer de gagner un lot. Les pâtisseries, crêpes

et les plats de teurgoule ont comblé les gourmands (3<sup>e</sup> photo ci-contre). Le club remercie la municipalité pour la subvention allouée, la mise à disposition de la salle et d'armoires de stockage ainsi que les photocopies.

### Projets connus pour 2026 :

Le 15 janvier : assemblée générale et galette des rois

Le 13 mars : spectacle « *Irish Celtic* » au zénith de Caen

Le 7 avril : spectacle « *Belles Belles Belles* », pétillant de chansons et danses des années 60, 70, 80.

Le 25 avril : rallye intergénération à Héauville

Fin d'année : repas au restaurant

Sous réserve : deux lotos les 22 février et 25 octobre 2026

A partir de février 2026, le club se réunira chaque 2<sup>e</sup> mercredi du mois, à 14 h dans la salle de la mairie. Les adhérents viennent quand ils sont disponibles pour partager cet après-midi convivial et ludique (belote, triominos, rumikub, ...) ou marche. Si vous souhaitez rejoindre la Joie de Vivre Sottevillaise, l'association sera heureuse de vous accueillir.

## Associations

### • Association de Loisirs de Sotteville

#### Activités 2025 :

- du 11 au 18 janvier : sports d'hiver à la station « Les Menuires » (complet – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> photo ci-contre)
- 8 mars : repas dansant à Grosville (complet – 3<sup>e</sup> photo ci-contre)
- du 8 au 15 mai : voyage en Andalousie (complet)
- Du 17 au 25 septembre : circuit au Sri Lanka (complet – photo ci-dessous)
- 8 novembre : grand loto à la salle de Bricquebec-en-Cotentin (complet – 4<sup>e</sup> photo ci-contre)



#### Programme 2026 :

- Janvier : sports d'hiver à la station « Orcières Merlette » (réservations complètes)
- Vendredi 22 janvier à 20h : assemblée générale suivie d'un pot de l'amitié dans la salle du Conseil de la Mairie de Sotteville
- Samedi 14 février : repas dansant à Grosville (sur réservation)
- Juin : voyage en Sardaigne (réservations complètes)
- Samedi 10 octobre repas dansant Grosville (sur réservation)
- Samedi 31 octobre : grand loto à Bricquebec-en-Cotentin (sur réservation)
- Décembre : projet de circuit en week-end prolongé comprenant la visite d'un marché de Noël en Alsace, cabaret et deux jours en Allemagne avec entrée au parc d'attraction Europa Park (à confirmer selon les tarifs et devis en attente de l'agence de voyage).

Malgré la demande et sans solution, l'association n'est pas en mesure de réaliser de vide-greniers ou méchouis dansants dans le bourg, pour diverses raisons (absence de terrain adapté, trottoir de bus trop haut, éclairage insuffisant, sanitaires, ...). Cependant, toutes autres idées d'animation restent les bienvenues. L'association accueillera avec plaisir les habitants au cours de la prochaine assemblée générale le 22 janvier prochain ou au cours d'une des prochaines manifestations.

## Associations



### Bureau de l'association :

Présidente : Mme Valérie MOSRIN

Trésorier : M. Sébastien COLIN

Secrétaire : Mme Isabelle DROUET

Secrétaire adjoint : M. Patrick DROUET



### Autres bénévoles :

M. Sébastien MOULIN

Mme Langevin DUBOST

Mme Frédérique BACHELET

M. Laurent EUSTACHE

Mme Justine BROULAN BACHELET

M. Doryan BROULAN BACHELET

Mme Camille COUTARD

M. Ludwig DEFAY

M. Evan MOSRIN

Mme Geneviève COLIN



**Total : 14 bénévoles**



## Associations

### • *Sotteville Patrimoine*

L'association a pour vocation et pour objet de faire vivre le patrimoine sous toutes ses formes d'expression : bâtiment, musique, littérature, art graphique, et notre territoire à travers des randonnées, concerts, expositions,... Cette association permet également à la commune de Sotteville d'obtenir de possibles subventions pour les projets de réfection ou d'entretien des vieilles pierres, monuments et paysages au sein de la commune, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

#### Activités 2025 :

Chaque deuxième dimanche du mois, l'association organise une promenade ou une randonnée. Durant ces rendez-vous dominicaux, c'est une découverte ou redécouverte du patrimoine champêtre local qui est proposée (photos ci-dessous). C'est ainsi que l'association a organisé cette année une promenade autour des lavoirs de Sotteville (photo ci-contre). Le 8 juin dernier, une randonnée est allée de Sotteville à Siouville-Hague, accompagnée d'un pique-nique au Pont Helland (photo ci-dessus). Une autre marche a également été organisée en faveur d'Octobre Rose, puis une autre le 14 décembre en faveur du Téléthon. Les dons récoltés durant ces événements ont été remis aux associations.



Pour faire vivre l'église de Sotteville, plusieurs concerts ont été organisés par l'association (photos ci-dessus), à travers de sublimes prestations livrées par les artistes ci-dessous :

- 29 mars : concert du groupe *Abisko* autour d'un répertoire pop et folk en polyphonie. (photo ci-dessus).
- 16 mai : concert d'accordéon des élèves de l'école de musique des Pieux (photo au centre ci-dessus).
- 1<sup>er</sup> juin : concert de Catherine Dargent, reprenant les répertoires de Brel, Brassens, Bécaud et Barbara.



## Associations

Le dimanche 27 avril, l'association a voulu mettre à l'honneur les métiers culturels et manuels à l'école des Trois Villages. Des artisans, des écrivains, des peintres, des potiers et des photographes sont venus exposer et présenter leur passion (photo ci-dessous). En attendant les prochaines animations et pour perpétuer ses actions, toute personne souhaitant rejoindre l'association est la bienvenue.



### • **Société de Chasse FCM77 Sotteville / Saint-Christophe-du-Foc**

La société de chasse, dont le siège social est situé à Sotteville, est affiliée à la Fédération des chasseurs de la Manche. La société a pour but de gérer le repeuplement, l'élevage du gibier et la destruction des nuisibles. Elle participe à la protection de la faune tout en respectant les cultures, les distances autorisées autour des habitations et la non-chasse avec les chevaux.

La société de chasse comprend 14 chasseurs.

Le ball-trap de cette année a été une réussite car il a généré un bénéfice de 2 932 euros. Cette saison, 120 faisans et 75 perdrix rouges ont été lâchés.

La société FCM77 vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2026 et tient à remercier les municipalités de leurs subventions ainsi que les propriétaires pour la mise à disposition de terrains et la confiance qu'ils témoignent à notre association.

Président : Christophe Madelaine

Trésorier : Patrick Guérin

Secrétaire : Didier Cauvin

Autres bénévoles : Kévin Aubert, Arnaud Lejuez, Mickaël Léonard, Arnaud Roulland



## Associations

- **Amicale des anciens combattants ACPM-CATM-TOE**

### Le conseil d'administration 2025 :

Président : Maurice Lejuez

Trésorier : Bruno Sanson

Porte-drapeau : Hélène Sanson

Secrétaire : Hélène Leterrier

Autres membres : Bernadette Lecarpentier et Christine Leconte



### L'association

L'année 2025 a débuté par l'assemblée générale cantonale des anciens combattants sous la présidence de Maurice Cado, en présence d'une cinquantaine d'adhérents. À Sotteville, les commémorations 2025 se sont déroulées comme ci-dessous :

- Cérémonie du 8 mai 2025, marquant le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire des Alliés le 8 mai 1945, avant cérémonie cantonale aux Pieux.
- Cérémonie du 11 novembre 2025, marquant le 107<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, avant cérémonie cantonale à Flamanville.

L'objectif principal est de perpétuer le devoir de mémoire qui unit les anciens combattants et leurs proches. Il est donc nécessaire de mobiliser les nouvelles générations pour assurer l'avenir de l'association.

### Porte-drapeau

Hélène Sanson, qui assurait la mission de porte-drapeau depuis quelques années, vient de quitter la région. L'association des anciens combattants ACPM-CATM-TOE de Sotteville souhaite lui renouveler toute sa gratitude et ses remerciements pour son engagement.

En conséquence, pour assurer la mission de porte-drapeau, il est désormais fait appel à Sotteville :

- aux anciens militaires ayant participé aux opérations extérieures dans les conflits plus récents et qui auraient droit à la carte d'ancien combattant en tant qu'OPEX ;
- aux sympathisants qui peuvent rejoindre l'association ;
- à un ou une volontaire pour prendre le rôle de porte-drapeau.

**DEVENIR  
PORTE-DRAPEAU  
À SOTTEVILLE**

**UN ENGAGEMENT**

- POUR TOUTES ET TOUS
- CITOYEN ET BÉNÉVOLE
- HAUTEMENT SYMBOLIQUE
- VALORISANT

**Si cette mission symbolique vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie ou une personne de l'association des anciens combattants de Sotteville.**

- **APE – Association des Parents d'Élèves**



De gauche à droite sur la photo ci-dessus : Tony LEBOURGEOIS, vice-président, Nicolas TRAVERS, trésorier adjoint, Alexis BRISSET, président, Laurie LEVAUFRE, secrétaire, Pierre-Henri REIX, trésorier, et Julien MARCHAL, secrétaire.

### **Nouvelle année, nouveau bureau, toujours la même motivation !**

Cette année, le bureau de l'association se renouvelle, avec une équipe de bénévoles motivés pour soutenir les enfants durant tout leur parcours à l'école des Trois Villages.

Le rôle de s'association : être l'intermédiaire entre les parents et les différents partenaires de l'école, pour protéger les intérêts moraux et matériels des élèves.

Les événements et actions mises en place permettent de lever des fonds, ensuite dédiés aux cadeaux, aux spectacles et à d'autres projets pour les enfants.

### **Actions réalisées en 2025 :**

- La vente de sapin est organisée avec des commandes entre octobre et novembre. Différentes tailles sont disponibles
  - Le marché de Noël sur deux jours avec la participation de producteurs et de créateurs locaux
- Les dernières actions ont permis de financer de nombreux projets et cadeaux pour les enfants à hauteur de 5 000 €.

### **Actions tout au long de l'année scolaire :**

- Collecte de papier : des conteneurs sont disponibles dans toutes les communes afin de récolter du papier et le revendre à la société ENCORE
- La vente de pain au chocolat à la sortie de l'école tous les quinze jours
- Des soirées jeux de société

### **Projets 2026 :**

- Le vide-greniers qui se déroulera en mai
- La kermesse de fin d'année et son apéro-concert pour clôturer l'année scolaire



## Autour de l'école

### • École des Trois Villages

L'école des Trois Villages accueille cette année 138 élèves des communes de Benoistville, Saint-Christophe-du-Foc et Sotteville. Les enfants sont répartis en six classes.

- Petite Section : 26 élèves Mme Claudie ANNE aidée par Emmanuelle BESSELIEVRE (ATSEM).
  - Moyenne Section /Grande Section : 22 élèves Mme Catherine RAVIER MIZELLE aidée par Aurélie LEBALLAIS (ATSEM)
  - Grande Section / CP : 23 élèves : Mme Sandrine ROUSSELIERE aidée par Jenny DUQUESNOY le matin
  - CE1- CE2 : 22 élèves : Mme Aurore PICHARD (directrice) / Mme Marion ADAM (le mardi et un vendredi sur trois).
  - CE2- CM1 : 23 élèves : Mme Valérie FRANCOIS.
  - CM1/CM2 : 22 élèves : M. Sébastien JOURDAIN.
- Lucie DE VREESE (AESH) vient en aide à deux élèves.
- Pour le financement des différents projets pédagogiques, le RPI adresse un grand merci aux municipalités avec le service commun, l'APE ainsi que l'association Ben Songs. Durant l'année scolaire 2024 2025, de nombreux projets ont été réalisés.

#### Activités sportives

Les enfants ont bénéficié de séances de natation, voile, équitation, tennis et rugby.

Ils ont participé au cross du collège (3<sup>e</sup> photo ci-contre), aux rencontres course d'orientation, à Festi'hand.

#### Activités culturelles et éducatives

- Séances de cinéma pour les maternelles.
- Spectacle de Noël et séance de cinéma de Noël.
- Visite de la Maison des Marais (1<sup>ère</sup> photo ci-contre).
- Sortie au zoo de Montaigu la Brisette.
- Sortie au planétarium Ludiver.
- Rencontres sécurité piétons.
- Carnaval de l'école.
- Participation des maternelles à la kermesse de l'APE (dances).
- Ateliers sur le thème du Moyen-Age au château de Saint-Sauveur-le-Vicomte.
- Activité « Chut je lis » au quotidien en partenariat avec la bibliothèque municipale de Sotteville. L'équipe enseignante et pédagogique remercie l'équipe des bénévoles qui prépare les boîtes à livre en fonction des besoins et des goûts littéraires de chacun.
- Participation de la chorale de l'école à la fête de la musique organisée par Ben Songs (2<sup>e</sup> photo ci-contre).



### • Garderie périscolaire

Durant l'année 2025, 131 enfants, de la petite section au CM2, ont été accueillis à la garderie de Sotteville par Agnès, Pauline, William, Odile, Margaux et Gilles. Vu les effectifs importants, les enfants ont été accueillis sur deux sites : à la garderie et à l'école. Les enfants ont accès aux jeux de société, au matériel de bricolage et aux jeux extérieurs.

En plus de ces activités courantes, une soirée avec les CM2 a été organisée. Ce projet, né d'une réflexion entre les enfants, a été réalisé le vendredi 28 mars (Laser Game et raclette).

Un bonhomme Carnaval a été créé pour le Carnaval de l'APE. Les rencontres « parenfants » ont été réitérées, cette fois-ci organisées à Sciotot. Plus de 70 personnes étaient présentes et ont pu profiter de la plage, du beau temps avant de partager l'apéritif dinatoire, préparé par les enfants. De plus, avec le groupe « Canton Batuc », la garderie a été invitée à participer à la kermesse de l'APE.

Enfin, depuis le mois de septembre, un nouveau projet a vu le jour : l'accueil cartable. Comme beaucoup d'enfants font leurs leçons sur le temps de la garderie, il leur a été proposé de faire leurs leçons dans un endroit calme, dans une salle sans distraction autour, avec une animatrice compétente. Les enfants y restent le temps qu'ils souhaitent. C'est un projet basé sur le volontariat des enfants, sans inscription, ni objectif de réussite.

Pour l'année à venir, un éventuel espace jardin, le retour des Baragouins (troupe de théâtre) et quelques autres projets sont en cours de discussion.



## Autour de l'école

### • Centre de loisirs



L'accueil de loisirs de Sotteville est ouvert tous les mercredis de l'année, ainsi que pendant les vacances scolaires, excepté à Noël et au mois d'août.

Durant l'année 2025, 99 enfants de maternelle et de primaire (37 de moins de 6 ans et 62 de plus de 6 ans) ont fréquenté l'accueil de loisirs de Sotteville : des enfants du RPI et des enfants des communes environnantes.

Gilles, Agnès et Margaux accueillent les enfants dans les locaux de la garderie ainsi que dans certaines salles de l'école (depuis le mois de mars), permettant d'accueillir tous les enfants et de ne plus avoir de liste d'attente : un soulagement pour les parents et l'équipe.

En plus des activités traditionnelles (activités manuelles, jeux extérieurs et sportifs, cuisine, jardinage, théâtre, bricolage, sorties, ...), l'accueil de loisirs s'inscrit dans le processus du « Plan Mercredi ». Dans ce cadre, des activités artistiques et culturelles ont pu être développées en allant voir des spectacles (clowns, magie, concert), en participant au projet des légendes irlandaises, ou encore en travaillant avec des intervenants en arts créatifs et en radio.

L'année a également été ponctuée de grands jeux, de repas et de goûters partagés avec les parents et préparés par les enfants, ... Un début de partenariat s'est créé avec la crèche de Benoistville et devrait se poursuivre en 2026, ainsi qu'un partenariat avec d'autres accueils de loisirs, la création d'une Troc Box et un projet « découverte de la nature ».

Développer l'autonomie et la responsabilisation est au cœur du projet de Canton Jeunes, gestionnaire du centre de loisirs. C'est pourquoi les enfants ont la possibilité de gérer leur temps comme ils le souhaitent, de proposer des activités, de faire les choses comme à la maison, d'utiliser les espaces permanents à disposition et de faire des activités en autonomie (préparation d'un gâteau, par exemple), et tout cela dans le respect de règles simples.



### ACCUEIL DE LOISIRS DE SOTTEVILLE



L'accueil de loisirs de Sotteville est ouvert aux enfants de maternelle et primaire, tous les mercredis de l'année et les vacances scolaires (excepté à Noël et au mois d'août).

Les activités sont variées (bricolage, cuisine, jeux extérieurs, sorties, théâtre, grands jeux, ...)

Les enfants du RPI de Sotteville, ainsi que d'autres communes sont les bienvenus.

N'hésitez pas à contacter Canton jeunes et à inscrire vos enfants.



La paroisse Saint-Clair des Pieux, avec ses différentes équipes, reste à l'écoute des particuliers concernant leur accompagnement spirituel dans la célébration des sacrements et des funérailles à l'église.

La célébration des fêtes patronales est aussi un moment privilégié pour les fidèles souhaitant se retrouver et prier ensemble. La fête patronale à Sotteville s'est déroulée le dimanche 6 juillet 2025. Lors de la Saint-Pierre à Benoistville, la communauté paroissiale réunie pour la messe a accueilli trois adultes qui ont fait leur entrée en catéchuménat, se préparant ainsi à recevoir, dans la nuit de Pâques, le sacrement de baptême et par la suite la confirmation. Lors de la Saint-Michel à Bricquebosq, six adolescents ont fait leur profession de foi. Pour la célébration des fêtes patronales, il convient de saluer et de remercier la participation et l'implication des uns et des autres, tant des fidèles que des mairies.



| <i>Célébrations 2025 par commune de la paroisse</i> |           |          |
|-----------------------------------------------------|-----------|----------|
| Commune                                             | Baptêmes  | Mariages |
| Benoistville                                        | 1         | 0        |
| Bricquebosq                                         | 1         | 1        |
| Flamanville                                         | 6         | 1        |
| Grosville                                           | 2         | 0        |
| Héauville                                           | 1         | 0        |
| Les Pieux                                           | 11        | 4        |
| Le Rozel                                            | 0         | 1        |
| Pierreville                                         | 2         | 0        |
| Saint-Christophe-du-Foc                             | 1         | 0        |
| Saint Germain le Gaillard                           | 2         | 0        |
| Siouville-Hague                                     | 1         | 1        |
| Sotteville                                          | 1         | 0        |
| Surtainville                                        | 1         | 1        |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>30</b> | <b>9</b> |

Pour l'année 2026, afin de permettre aux paroissiens et autres de se retrouver, la galette des rois et un repas paroissial seront proposés pour vivre ensemble un moment convivial de partage, d'échange et d'écoute. Et ici encore, la paroisse remercie les maires et leurs conseils mettant à disposition leurs salles communales afin de réaliser ces moments de convivialité et de rencontre fraternelle.

Fidèle à sa mission, la paroisse reste attentive aux besoins et attentes en matière religieuse et spirituelle de chaque personne. 79 sépultures sur toute la paroisse, quatre confirmations, huit premières communions et six communions solennelles ont rythmé l'année 2025. Ces baptêmes et mariages sont célébrés dans les différentes communes en l'occurrence le week-end, sauf le dimanche (aux Pieux pour le baptême).

En matière de sacrements et/ou de messes à demander, des référents de la paroisse sont près de vous et à vos côtés dans chaque commune. Il est aussi possible de contacter la paroisse au 02 33 52 43 41.

L'actualité de la paroisse est également disponible sur le site internet :

<http://www.coutances.catholique.fr/pres-de-chez-vous/saint-clair-des-pieux>

# LUTTER CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES



## Le consentement, c'est quoi?

Je donne mon accord de manière **consciente, libre et explicite** à un moment donné pour une situation précise. Je peux revenir sur ce choix quand je le souhaite et selon des raisons qui me sont propres. Je n'ai pas à me justifier ou à subir des pressions.

|                                                                                    |                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>JE PROFITE</b><br>Ma relation est saine quand il / elle...                      | Respecte mes décisions et mes goûts                                      |
|                                                                                    | Accepte mes amis / amies et ma famille                                   |
|                                                                                    | A confiance en moi                                                       |
|                                                                                    | Est content / contente quand je me sens bien                             |
|                                                                                    | S'assure de mon accord pour ce que nous faisons ensemble                 |
| <b>VIGILANCE, JE DIS STOP</b><br>Il y a de la violence quand il / elle...          | Me fait du chantage si je refuse de faire quelque chose                  |
|                                                                                    | Rabaisse mes opinions et mes projets                                     |
|                                                                                    | Se moque de moi en public                                                |
|                                                                                    | Montre de la jalousie en permanence                                      |
|                                                                                    | Me manipule                                                              |
|                                                                                    | Contrôle mes sorties, mes habits, mon maquillage                         |
|                                                                                    | Fouille mes sms, mes mails et mes activités sur les réseaux sociaux      |
|                                                                                    | Insiste pour que je lui envoie des photos intimes                        |
|                                                                                    | M'isole de ma famille et de mes proches                                  |
| <b>JE ME PROTÈGE, JE DEMANDE DE L'AIDE</b><br>Je suis en danger quand il / elle... | M'oblige à regarder des films pornos                                     |
|                                                                                    | M'insulte et m'humilie quand je lui fais des reproches                   |
|                                                                                    | "Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît                      |
|                                                                                    | Menace de se suicider à cause de moi                                     |
|                                                                                    | Menace de diffuser des photos, des vidéos et informations intimes de moi |
|                                                                                    | Me pousse, me secoue, me frappe                                          |
|                                                                                    | Me touche les parties intimes sans mon consentement                      |
|                                                                                    | M'oblige à avoir des relations sexuelles                                 |
|                                                                                    | Me menace de mort                                                        |

EN CAS D'URGENCE

**17**  
Police / Gendarmerie

ÉCOUTE ET ORIENTATION

**116006**  
Aide aux victimes

**3919**  
Violences femmes info



## Anniversaire de mariage

Si la journée du mariage demeure inoubliable, il est aussi possible de penser à tous les anniversaires de mariage qui suivront cette journée unique au monde.

Les premières traces de célébrations d'anniversaires de mariage apparaissent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette pratique sera popularisée au fil du temps, notamment grâce au folkloriste français Arnold van Gennep, qui étudiera les us et coutumes en France, dans les villes comme dans les campagnes. Les années de mariage seront progressivement associées à une fleur, un arbre, une matière ou un métal. C'est au cours du XIX<sup>e</sup> siècle que la liste des anniversaires se figera dans les almanachs (petit livre jaune sortant chaque année comprenant de nombreuses informations locales, marées, foires, ...) ou dans la presse locale. En France, le calendrier des anniversaires de mariage est comme celui ci-dessous. Au total, environ 247 000 mariages ont été célébrés en France en 2024, dont deux à Sotteville.

| Années de mariage | Noces de...      |                                                                                     | Années de mariage | Noces de...             |
|-------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|
| 1 an              | Coton            |   | 31 ans            | Basane (peau de mouton) |
| 2 ans             | Cuir             |                                                                                     | 32 ans            | Cuivre                  |
| 3 ans             | Froment          |                                                                                     | 33 ans            | Porphyre (minéral)      |
| 4 ans             | Cire             |                                                                                     | 34 ans            | Ambre                   |
| 5 ans             | Bois             |                                                                                     | 35 ans            | Rubis                   |
| 6 ans             | Chypre (parfum)  |                                                                                     | 36 ans            | Mousseline (tissu)      |
| 7 ans             | Laine            |                                                                                     | 37 ans            | Papier                  |
| 8 ans             | Coquelicot       |                                                                                     | 38 ans            | Mercure                 |
| 9 ans             | Faïence          |                                                                                     | 39 ans            | Crêpe                   |
| 10 ans            | Étain            |                                                                                     | 40 ans            | Émeraude                |
| 11 ans            | Corail           |  | 41 ans            | Fer                     |
| 12 ans            | Soie             |                                                                                     | 42 ans            | Nacre                   |
| 13 ans            | Muguet           |                                                                                     | 43 ans            | Flanelle (tissu)        |
| 14 ans            | Plomb            |                                                                                     | 44 ans            | Topaze (minéral)        |
| 15 ans            | Cristal          |                                                                                     | 45 ans            | Vermeil (métal)         |
| 16 ans            | Saphir           |                                                                                     | 46 ans            | Lavande                 |
| 17 ans            | Rose             |                                                                                     | 47 ans            | Cachemire               |
| 18 ans            | Turquoise        |                                                                                     | 48 ans            | Améthyste (minéral)     |
| 19 ans            | Cretonne (tissu) |                                                                                     | 49 ans            | Cèdre (arbre)           |
| 20 ans            | Porcelaine       |                                                                                     | 50 ans            | Or                      |
| 21 ans            | Opale            |  | 55 ans            | Orchidée                |
| 22 ans            | Bronze           |                                                                                     | 60 ans            | Diamant                 |
| 23 ans            | Béryl (minéral)  |                                                                                     | 65 ans            | Palissandre (bois)      |
| 24 ans            | Satin            |                                                                                     | 70 ans            | Platine                 |
| 25 ans            | Argent           |                                                                                     | 75 ans            | Albâtre                 |
| 26 ans            | Jade             |                                                                                     | 80 ans            | Chêne                   |
| 27 ans            | Acajou           |                                                                                     | 85 ans            | Uranium                 |
| 28 ans            | Nickel           |                                                                                     | 90 ans            | Granite                 |
| 29 ans            | Velours          |                                                                                     | 95 ans            | Adansonia (arbre)       |
| 30 ans            | Perle            |                                                                                     | 100 ans           | Eau                     |

La Municipalité de Sotteville accepte de faire les célébrations en mairie des Noces d'or (50 ans de mariage) et Noces de diamant (60 ans de mariage). En France, le record de longévité pour un couple marié est de 83 ans et 131 jours de mariage (Noces de vanille) et date de 2022. La Municipalité souhaite dès à présent tous ses vœux de bonheur et de prospérité aux personnes mariées de Sotteville pour atteindre et dépasser ce charmant record.

### Les Opérations Extérieures (OPEX)

Le terme « OPEX » signifie dans le jargon militaire « *Opération extérieure* ». Son nom est défini en fonction du lieu ou de type d'action mis en œuvre. De 1963 à nos jours, plus de 130 opérations extérieures ont été menées, auxquelles ont participé des militaires de toutes les armées, directions et services : armée de terre, armée de l'air, marine nationale, directions et services interarmées et gendarmerie nationale. En intervenant hors de ses frontières, la France peut activement contribuer à la résolution de conflits extérieurs, au rétablissement de la paix, à la lutte contre le terrorisme ou encore à la protection des populations civiles victimes de catastrophes ou de guerres.

#### Les OPEX, un puissant outil militaire du Chef de l'État, contrôlé par le Parlement

La décision d'engagement des armées est prise par le Président de la République en Conseil de défense sur le fondement des prérogatives de l'article 15 de la Constitution du 4 octobre 1958 et de l'article 5, alinéa 2, qui fait de lui le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

Les ordres d'opération et la directive administrative et logistique sont produits par l'État-major des armées. La directive précise le périmètre géographique du théâtre d'opérations et ses modalités de soutien, dont le soutien financier.

Si la France décide d'engager une intervention armée, le Parlement doit en être informé dans les trois jours. Un débat parlementaire sans vote peut être organisé, comme ce fut le cas le 24 septembre 2014 lors de l'intervention de la France en Irak avec l'opération « *Chammal* ». Depuis une réforme constitutionnelle de 2008, si l'intervention extérieure se prolonge au-delà de quatre mois, le gouvernement doit soumettre cette prolongation à l'autorisation du Parlement.



Médaille militaire d'OPEX

#### Les OPEX, un enjeu stratégique et diplomatique majeur datant du Général De Gaulle

Au cours du temps, le déploiement de troupes françaises dans le cadre d'OPEX s'est fait sous différents formats, allant de la propre initiative de la France, en passant par des opérations sous mandat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou encore dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou de l'Union Européenne (UE) aux cotés de ses alliés. Elles peuvent au total durer un seul jour comme plusieurs années.

Au début des années 1960, si au lendemain des guerres de décolonisation, les armées françaises doivent se consacrer aux efforts de défense du territoire national, elles sont également appelées pour répondre aux accords de défense que la France a signé avec différents partenaires étrangers, nouveaux ou historiques. La notion « d'intervention extérieure » est alors mise en avant pour répondre aux menaces qui pèseraient sur ces pays. Si plusieurs opérations sans nom ont vu le jour durant les années 1960, l'opération « *Limousin* » au Tchad conduite de mi-avril 1969, soit quelques jours avant la démission du Général de Gaulle, à 1971 est considérée comme la première OPEX importante en tant que telle conduite par les armées françaises (photo ci-dessus).



Durant les décennies 1970-1980-1990, les opérations extérieures deviennent plus fréquentes et se diversifient. Les situations de crise se multiplient en Afrique, nécessitant d'agir selon de nouveaux modes d'action, tels que l'appui apporté à la contre-guérilla uniquement par des moyens aériens (Mauritanie, 1978) ou ailleurs pour la protection et l'évacuation de ressortissants français et étrangers dont la vie était directement menacée par des factions armées. Dans le cadre de sa politique étrangère, la France participe également aux opérations de

maintien de la paix des Nations Unies, telle que la FINUL (*Force intérimaire des Nations unies au Liban*) au Liban à partir de 1978. Enfin, la surveillance des voies maritimes et en particulier des flux pétroliers, devient progressivement une des priorités de la Marine nationale multipliant les opérations de diplomatie navale sur l'axe Méditerranée - Mer Rouge - Océan Indien.

Par la suite, la fin de la guerre froide ouvre la porte à de nouveaux défis stratégiques. La guerre du Golfe, en 1990-1991 marque le début d'une nouvelle phase d'engagements. Les opérations extérieures se multiplient sous différents mandats (ONU, UE, OTAN). Elles traduisent la volonté d'agir dans le cadre d'une politique internationale de sécurité. Au maintien de la paix (Yougoslavie, 1992-1995), se juxtaposent les missions de soutien de la paix (Cambodge, 1992) ou humanitaires (Somalie, 1993).

### Les OPEX de nos jours, entre professionnalisation et le durcissement des conflits

L'entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle est marquée par la généralisation des OPEX. Elles conduisent les armées françaises, désormais entièrement professionnalisées et capables de s'engager au plus vite à l'extérieur, à assurer une véritable « défense de l'avant » destinée à assurer la protection de la France, de ses intérêts et de ses ressortissants.

Au fil du temps, les OPEX s'enchaînent et se superposent, additionnant des déploiements sur des théâtres déjà connus (Tchad, 2008) ou nouveaux (Afghanistan, 2002-2013). Elles sont marquées par le durcissement des opérations de combat (Libye en 2011, Mali en 2013, Irak-Syrie en 2014-2017), et l'apparition de missions nouvelles (lutte contre la piraterie dans l'Océan Indien en 2008, menaces terroristes, tensions diplomatiques nouvelles, ...). En l'espace de soixante ans, les opérations extérieures ont ainsi rythmé la vie des armées, désormais inscrites dans « l'ère des OPEX » de l'histoire contemporaine des armées françaises.

À présent, le nombre de militaires français déployés en opérations extérieures varie, oscillant régulièrement entre 5 000 et 10 000 soldats sur divers théâtres d'action. Une majorité d'entre eux se situe en Afrique sur l'arc sahélien (près de 3 000 soldats) puis en Europe de l'Est (environ 2 000 soldats). Le reste des troupes engagées est partagées dans différentes zones ailleurs sur le globe (plus de 2 500 soldats).

Depuis 1963, 778 militaires français sont estimés Morts en opérations extérieures. Un Monument aux morts spécifique en leur mémoire imaginé en 2011 a été inauguré le 11 novembre 2019 à Paris représentant six soldats anonymes portant un cercueil invisible (photo ci-contre).

Sources :

[www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr)

[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)



**Si vous êtes une personne domiciliée à Sotteville ayant participé à une OPEX et que vous souhaitez rejoindre l'Association des anciens combattants de Sotteville pour perpétuer et faire vivre la mémoire de tous les soldats morts pour la France, n'hésitez pas à contacter la Mairie ou une personne membre de cette association.**

# Sotteville, dans les Monuments de France



*Extraits des registres des délibérations du Conseil municipal de Sotteville*

- **Monuments de Guise (séance du 14 octobre 1928)**

- **Délibération :**

*« Le conseil vote une subvention de 10 Francs et 40 centimes au Comité érigeant les Monuments de Guise. Cette somme sera prélevée à l'article 96 dépenses imprévues du Budget primitif de 1928 »*

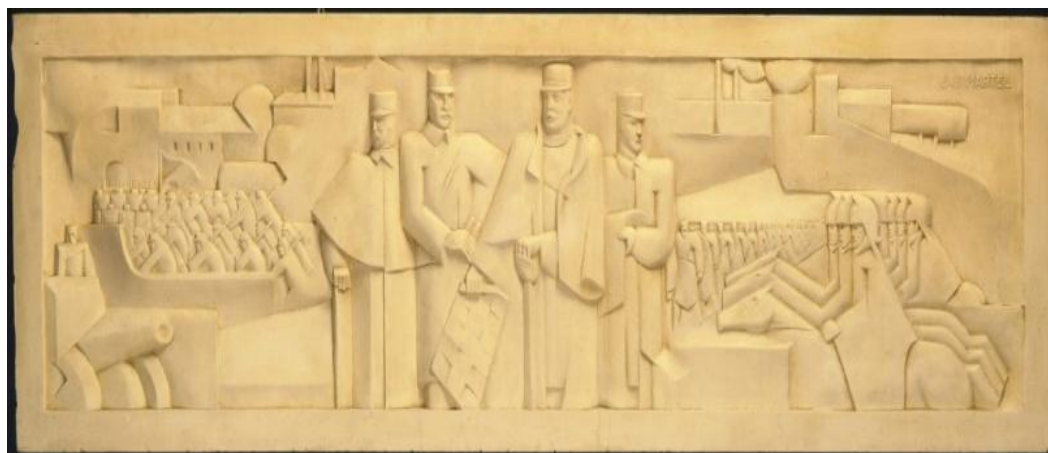


- **Contexte historique :**

Au début de la Première Guerre mondiale, la Bataille de Guise oppose la 5<sup>e</sup> armée française aux 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> armées allemandes près de Guise (Aisne) le 29 août 1914. Cette bataille a permis aux troupes alliées de ralentir dans un premier temps la progression des deux armées allemandes, avant contre-attaque. Contrairement aux commandements très offensifs du Maréchal Joffre, le Général Charles Lanrezac privilégie une tactique en deux temps : défensive puis contre-offensive. Les Allemands battent même en retraite au nord de l'Oise au soir du 29 août 1914. Toutefois, le lendemain, face à de multiples contre-offensives allemandes sur les flancs et face au refus de soutien militaire d'un général britannique allié, le général Lanrezac estimera ne plus pouvoir tenir la position de la 5<sup>e</sup> armée française le long de l'Oise, sur un front très étendu, avant de décrocher à partir de 10 heures du matin.



Érigé en 1929 à l'initiative des proches du Général Lanrezac, décédé en 1925, le monument à la 5<sup>e</sup> Armée (photo ci-dessus) commémore donc cette Bataille de Guise du 29 août 1914 synonyme de « victoire », très provisoire, de l'armée française sur l'armée allemande, ayant cependant fait 2 000 prisonniers français. Le monument a également valeur de réhabilitation du Général Lanrezac, limogé après cette Bataille de Guise par le Maréchal Joffre, jugeant un manque de combativité malgré les circonstances. La veuve du Général, son fils et de nombreux soldats ayant combattu à Guise avec lui en août 1914 assisteront le 28 avril 1929 à l'inauguration de ce monument. Celui-ci est composé d'un bas-relief (image ci-dessous) représentant le Général Lanrezac, entouré de ses troupes et d'autres généraux français, tous prêts à se battre. Par délibération et sur demande du Maire de l'époque de Guise, la commune de Sotteville apportera à l'automne 1928 une contribution symbolique pour ce monument historique.





- **Monuments aux Rois de Yougoslavie (séance du 25 mars 1935)**

- **Délibération :**

« Le conseil vote une subvention de 10 Francs au Comité érigeant les Monuments aux Rois de Yougoslavie, somme qui sera prélevée à l'article comptable : Dépenses imprévues »



- **Contexte historique :**

Alors que des régimes autoritaires s'installent en Allemagne et Italie dans les années 1930, Alexandre 1<sup>er</sup>, Roi de Yougoslavie (ancien État regroupant aujourd'hui ceux de Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, Kosovo et Macédoine du Nord), effectue une visite diplomatique en France à Marseille le 9 octobre 1934 pour un rapprochement des deux pays, anciens alliés partiels durant la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale (la Serbie et le Monténégro étant aux côtés de la France durant ce conflit). Toutefois, le chef d'État yougoslave originaire du Monténégro est assassiné lors de cette visite dans une fusillade par un révolutionnaire originaire de Bulgarie, ancien pays allié de l'Allemagne durant la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale. Cette fusillade entraînera aussi le décès de Louis Barthou, alors ministre français des Affaires étrangères. Considérée comme une potentielle menace pour la paix dans un contexte de construction européenne fragile post-première Guerre mondiale, plusieurs appels seront lancés pour ériger des monuments en mémoire de cet événement tragique et pour rappeler les relations historiques et pacifiques franco-yougoslaves. Plusieurs monuments seront donc érigés en France, notamment à Paris et Marseille.



Si celui de Marseille, finalisé en 1938 et classé Monument historique depuis 2009 (photo ci-dessus), rend hommage à ces deux hommes ayant perdu la vie, celui de Paris rendra lui hommage non seulement au Roi de Yougoslavie assassiné mais aussi à Pierre 1<sup>er</sup> Roi de Serbie, ancien étudiant étranger à l'école militaire de Saint Cyr, engagé dans la Légion étrangère, ayant combattu aux côtés de la France dans la Guerre franco-prussienne de 1870 et durant la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale avec la Serbie (photo ci-contre). Dans ce contexte, la commune de Sotteville apportera une contribution symbolique de 10 Francs pour la construction de ces monuments commémoratifs.



- **Monument au Maréchal Joffre (séance du 21 mars 1937)**

- **Délibération :**

« À l'unanimité des membres présents, le conseil vote une subvention de 10 Francs au Comité du Monument du Maréchal Joffre, somme qui sera prélevée à l'article 96, dépenses imprévues au Budget primitif de 1937 »



- **Contexte historique :**



À travers les quatre longues années de la « Grande Guerre » de 1914-1918, le Maréchal Joseph Joffre incarne une des plus grandes figures de l'armée française de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale. Nommé Chef d'Etat Major général de l'armée en 1911, il participera d'un point de vue stratégique à plusieurs grandes victoires lors de ce conflit, comme la Bataille de la Marne du 5 au 12 septembre 1914 ou bien la Bataille de Verdun du 21 février au 18 décembre 1916, à travers des tactiques militaires très offensives. Après la guerre, Joseph Joffre dispose d'une très grande popularité dans l'opinion publique et assure de nombreuses missions et représentations diplomatiques pour la France à travers le monde, notamment en Europe et en Asie. Toutefois, après quelques années de retraite en région parisienne, le Maréchal Joffre décède le 3 janvier 1931, suites à diverses maladies à l'âge de 71 ans. Les obsèques nationales le 7 janvier 1931 à Paris rassembleront une immense foule souhaitant lui adresser un dernier au revoir.



Un projet de statue dans Paris à la mémoire du Maréchal Joffre apparaît en 1936. Après une longue période de discussions et de refus divers des institutions pour le choix son emplacement, la statue devra attendre le 1<sup>er</sup> avril 1939 pour être finalement autorisée sur le Champs de Mars. Elle se positionne ainsi en face de l'École Militaire et dans la lignée de la statue du Maréchal Foch, de la Tour Eiffel et du Trocadéro. Le monument en mémoire de ce héros français de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale sera inauguré le 10 juin 1939, en présence du Président Albert Lebrun, à quelques semaines seulement du début de la Seconde Guerre mondiale.



Ce monument dans la lignée géographique des très touristiques Tour Eiffel et Trocadéro suscitera quelques décennies plus tard la curiosité du monde entier, notamment durant les Jeux Olympiques 2024 à Paris. En effet, le Grand Palais étant en travaux, un Grand Palais éphémère a été construit sur le Champ-de-Mars en 2021, prenant ensuite le nom de l'Arena Champs-de-Mars pour les J.O. 2024. Une tribune temporaire s'est alors construite tout autour de la statue ancienne du Maréchal Joffre, devenant ainsi provisoirement témoin insolite d'épreuves de judo et de lutte olympique (photo ci-contre).

En 1937, le conseil municipal de Sotteville apportera ainsi une contribution symbolique de 10 Francs pour ce monument commémoratif, via une collecte nationale.



- **Monument du Struthof (séance du 18 mai 1955)**

- **Délibération :**

« À l'unanimité, le conseil municipal, vote une subvention de 500 Francs au Comité érigeant le Monument du Struthof. Cette somme de cinq cents francs sera prélevée au Chapitre XII article 1 Dépenses Imprévues du Budget primitif de 1955 ».



- **Contexte historique :**

Avant la Seconde Guerre mondiale, le « Struthof » était à l'origine le nom d'un petit domaine skiable situé sur la commune de Natzwill en Alsace. Cependant, après la défaite militaire française de 1940, l'Alsace est provisoirement annexée par l'Allemagne nazie le 27 novembre 1940. En mai 1941, 300 prisonniers détenus du camp de concentration de Sachsenhausen, à 30 km de Berlin, arrivent dans une auberge du Struthof, située sur un flanc de montagne. Sur ordre des autorités allemandes, ce sont ces détenus qui construiront la partie basse du camp et la route pour y mener, avant de construire l'année suivante la partie haute du camp située à 800 mètres d'altitude. Il s'agit du seul camp de concentration construit sur le territoire français actuel. Dans des conditions de détention et d'hygiène effroyables, 50 000 détenus de trente nationalités différentes seront en tout internés dans ce camp, transformé en camp d'extermination à partir de 1943. Au moment de la Libération, les Alliés découvrent ce camp complètement vide le 25 novembre 1944, après l'évacuation par les Allemands des 6 000 détenus restants, déportés vers d'autres camps jusque fin avril 1945. Initialement réutilisé par les autorités françaises après la guerre comme simple camp d'internement pour collaborateurs, l'architecte en chef des Monuments historiques, Bertrand Monnet, envisage dès 1945 un grand projet de monument commémoratif sur le site. Par la suite, le camp est classé « Monument historique » en janvier 1950, pour préserver la mémoire du site. En octobre 1953, le gouvernement français décidera d'y ériger un « *Mémorial de la déportation* » sous l'impulsion d'anciens déportés.

Haut de 40,5 mètres, ce mémorial est conçu en béton, revêtu de pierres blanches, sous la forme d'une immense « *flamme du souvenir de la déportation ne devant pas s'éteindre* ». Marqué par l'inscription « *Aux héros et martyrs de la déportation, la France reconnaissante* », le mémorial du Struthof se définit comme un « *mausolée pour les milliers de corps inconnus réduits en cendres dans le four crématoire et privés d'un lieu de sépulture digne* ».



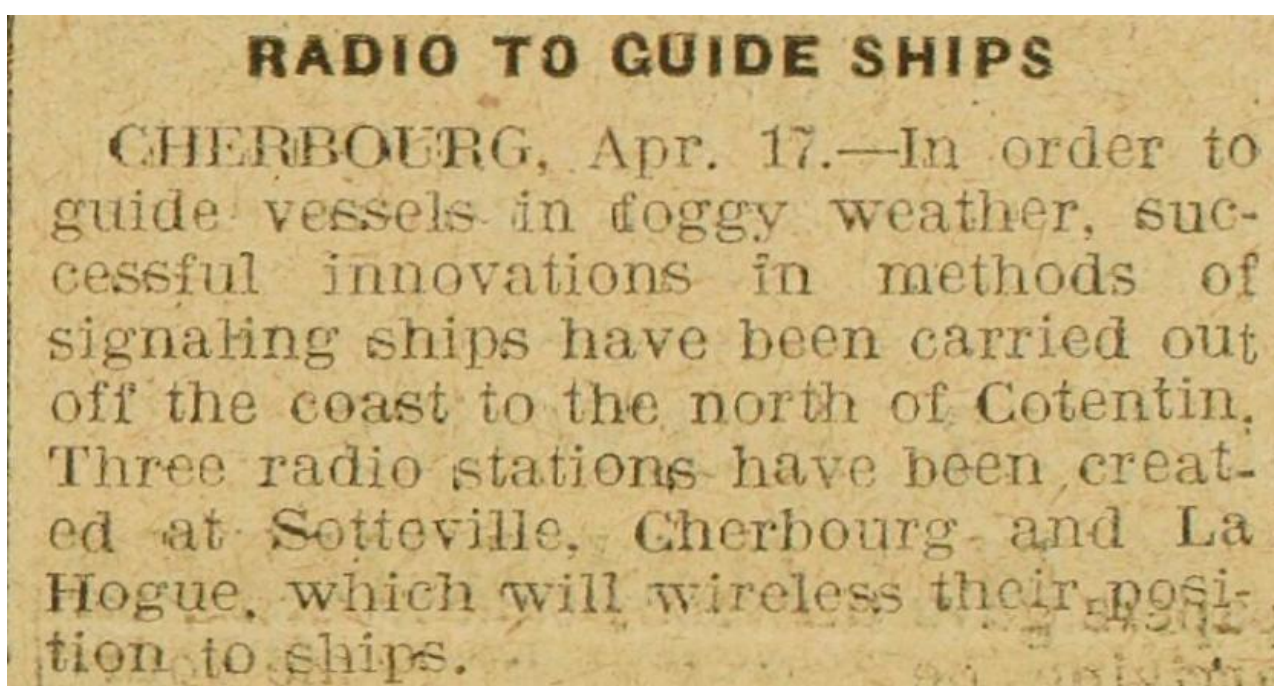
Ce mémorial (photo ci-dessus) fut inauguré le 23 juillet 1960 par le Général de Gaulle, en présence des deux ministres et anciens déportés, Edmond Michelet, rescapé du camp de Dachau, et Pierre Sudreau, rescapé de celui de Buchenwald. La veille de cette cérémonie, un déporté inconnu français, inhumé le 5 mai 1957 dans la nécropole nationale de la déportation située derrière le mémorial, sera symboliquement réinhumé au sein d'un nouveau caveau aménagé au centre du monument.

Par délibération, la commune de Sotteville participera financièrement à hauteur de 500 Francs à l'édification de ce monument commémoratif via une collecte nationale au cours de l'année 1955.

Sources : anciens registres des délibérations / site du mémorial du Struthof / Musée des Invalides / Ministère de la Culture

## Sotteville dans la presse étrangère, il y a cent ans

Extrait *The Chicago Tribune and the Daily News New York*  
European Édition – 18 avril 1925



### La mer à Sotteville ?

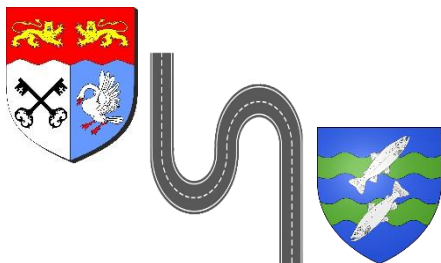
Traduction de l'article de presse ci-dessus : « RADIO POUR GUIDER LES NAVIRES - Afin de guider les navires par un temps de chien, des méthodes innovantes de signalisation des navires ont été installées avec succès au large des côtes nord du Cotentin. Trois centres-radio ont été créés à Sotteville, Cherbourg et La Hogue qui pourront signaler leur position aux bateaux. »

Est-ce que « La Hogue » mentionnée ici fait référence à « La Hague » ou bien « La Hougue » de l'autre côté du Cotentin ? Dans tous les cas, le nom de « Sotteville » inscrit ici doit a priori être une erreur car à ce jour, aucune grande marée n'a été recensée comme ayant réussi à atteindre les vertes prairies de Sotteville...

*The Chicago Tribune and the Daily News New York* était un journal américain qui parut en France durant l'entre-deux-guerres. Issu d'un partenariat entre *The Chicago Tribune* et *The Daily News New York*, ce quotidien se définit comme « le journal américain d'Europe ». D'abord destiné aux américains mobilisés en France à partir du printemps 1917, il devient ensuite le quotidien d'information des expatriés américains en Europe, jusqu'en 1934.

Source : Bibliothèque Nationale de France





## La route des blasons

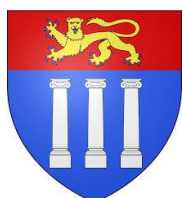
En partant de Sotteville jusqu'au Mont-Saint-Michel, à vous de relier chaque ville-étape avec son blason historique.



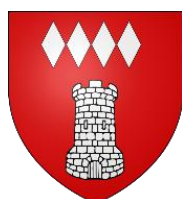
**A o**



**B o**



**C o**



**D o**



**E o**



### SOLUTIONS

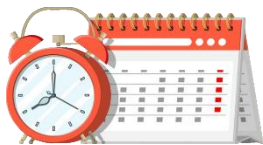
Le blason A correspond à la commune de Lessay, faisant référence aux armoiries de l'ancienne abbaye de Lessay, symbolisant une « essette », outil de tonneliers ou de charpentiers.

Le blason B correspond à la commune d'Avranches, faisant référence entre autres au passé militaire de l'ancienne ville fortifiée avec les deux tours. Il fait également référence à la mer toute proche et aux eaux poissonneuses de l'estuaire de la Sée, via le « dauphin renversé » sur le blason.

Le blason C correspond à la commune de Coutances, faisant référence à l'aqueduc gallo-romain ayant précédé celui aujourd'hui en ruine datant du treizième siècle.

Le blason D correspond à la commune historique de Barneville, inspiré des armoiries d'une ancienne seigneurie de Carteret jusqu'en 1204. La tour représente le clocher fortifié de l'église de Barneville.

Le blason E correspond à la commune historique de Portbail, faisant référence aux armoiries d'une ancienne seigneurie de Portbail.



## Calendrier 2026

|                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>HIVER</b></p>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Samedi 24 janvier</b> : collecte de denrées alimentaires et produits de première nécessité organisée par les Restos du Cœur, dans le hall de la Mairie (matin).</li> <li>- <b>Vendredi 30 janvier</b> : cérémonie des vœux à 18h30 (salle du conseil)</li> <li>- <b>Vendredi 6 février</b> : dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales avant les élections municipales</li> <li>- <b>Samedi 14 février</b> : début des vacances scolaires d'hiver / / / repas dansant organisé par l'Association de Loisirs de Sotteville (Salle de Grosville – sur réservation)</li> <li>- <b>Dimanche 15 janvier</b> : galette des rois et assemblée générale du Club La Joie de Vivre Sottevillaise</li> <li>- <b>Dimanche 1<sup>er</sup> mars</b> : fête des grands-mères / / / fin des vacances scolaires d'hiver</li> <li>- <b>Vendredi 13 mars</b> : spectacle « <i>Irish Celtic</i> » au zénith de Caen pour les membres du Club La Joie de Vivre Sottevillaise</li> <li>- <b>Dimanches 15 et 22 mars</b> : élections municipales</li> </ul> |
| <p><b>PRINTEMPS</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dimanche 29 mars</b> : passage à l'heure d'été (1 heure en plus)</li> <li>- <b>Samedi 7 avril</b> : spectacle « <i>Belles Belles Belles</i> », pour les membres du Club La Joie de Vivre Sottevillaise</li> <li>- <b>Samedi 11 avril</b> : début des vacances scolaires de printemps</li> <li>- <b>Lundi 6 avril</b> : Lundi de Pâques (férié)</li> <li>- <b>Samedi 25 avril</b> : rallye intergénération à Héauville pour les membres du Club la Joie de Vivre Sottevillaises</li> <li>- <b>Dimanche 26 avril</b> : fin des vacances scolaires de printemps</li> <li>- <b>Vendredi 1<sup>er</sup> mai</b> : fête du Travail (férié)</li> <li>- <b>Vendredi 8 mai</b> : commémoration du 8 mai 1945 (férié)</li> <li>- <b>Jeudi 14 mai</b> : Ascension (férié)</li> <li>- <b>Lundi 25 mai</b> : Pentecôte (férié)</li> <li>- <b>Dimanche 31 mai</b> : fête des mères</li> </ul>                                                                                                                                                                    |
| <p><b>ÉTÉ</b></p>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dimanche 21 juin</b> : fête des pères</li> <li>- <b>Samedi 4 juillet</b> : début des vacances scolaires d'été</li> <li>- <b>Mardi 14 juillet</b> : fête nationale (férié)</li> <li>- <b>Samedi 15 août</b> : Assomption (férié)</li> <li>- <b>Lundi 31 août</b> : dernier jour pour le dépôt des demandes de subvention pour associations (dossier disponible en Mairie ou sur le site internet communal).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p><b>AUTOMNE</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mardi 1<sup>er</sup> septembre</b> : rentrée scolaire</li> <li>- <b>Dimanche 4 octobre</b> : fête des grands-pères</li> <li>- <b>Samedi 10 octobre</b> : repas dansant organisé par l'Association de Loisirs de Sotteville (Salle de Grosville – sur réservation)</li> <li>- <b>Samedi 17 octobre</b> : Début des vacances de la Toussaint</li> <li>- <b>Dimanche 25 octobre</b> : passage à l'heure d'hiver (1 heure en moins)</li> <li>- <b>Dimanche 1<sup>er</sup> novembre</b> : Toussaint (férié) / / / fin des vacances de la Toussaint</li> <li>- <b>Mardi 11 novembre</b> : commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 (férié)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p><b>HIVER</b></p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Vendredi 25 décembre</b> : Noël (férié)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

